

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BONTEMPS, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Daniel GAGE, Claude GROS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR.

Absents représentés : Monsieur Claude LEBON représenté par Monsieur Philippe BONTEMPS.

Absents non représentés : Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Patrice CARVALHO, Alain FOURNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Denis MESSIO, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Suppléants présents sans voix délibérative : Monsieur Arnaud LUISIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021

Le compte-rendu du 1^{er} juillet 2021 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

1. Demande d'adhésion de la commune d'ANGICOURT

Monsieur le Président explique à l'ensemble du Comité Syndical que la commune d'Angicourt souhaite adhérer au SEZEO.

Celle-ci compte 1 401 habitants et la gestion de la distribution d'électricité est assurée par SICAE OISE.

Elle est considérée comme commune « isolée » au sens de l'électrification rurale car elle n'est rattachée à aucun syndicat d'énergie. Elle dispose de son propre contrat de concession.

Par délibération du 13 octobre 2021, le Conseil Municipal d'Angicourt sollicite son adhésion au SEZEO pour la compétence obligatoire (AODE et maîtrise d'ouvrage des réseaux d'électrification).

Angicourt serait rattachée au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte.

Il demande au Comité Syndical d'émettre un avis.

La délibération du SEZEO sera ensuite transmise à chacune des communes membres qui disposera d'un délai de 3 mois pour prononcer son avis sur cette nouvelle adhésion (le défaut de délibération est réputé favorable)

L'accord des communes devra être exprimé par au moins :

- 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population du SEZEO
- OU la moitié des communes représentant les 2/3 de la population.

À l'issue de cette procédure, Madame la Préfète pourra prendre un arrêté afin d'étendre le périmètre du SEZEO par adjonction de la commune d'Angicourt.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

2. Décision modificative n°2

Monsieur le Président propose d'adopter la décision budgétaire modificative n°2 détaillée ci-après pour inscrire les crédits nécessaires :

- En section de fonctionnement : régularisation du compte 651 ayant fait l'objet d'une charge rattachée au 31/12/2020 (création du compte 6512 - informatique en nuage au 01/01/2021)
- En section d'investissement : ajustement du montant de l'opération sous mandat avec la commune de Breuil le Sec pour les travaux de la rue de Liancourt :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6518-020 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	25 501.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	25 501.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7718-020 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 501.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 501.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	25 501.00 €	0.00 €	25 501.00 €
INVESTISSEMENT				
D-458120114-814 : BREUIL LE SEC Liancourt	0.00 €	12 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458120114 : BREUIL LE SEC Liancourt	0.00 €	12 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-458220114-814 : BREUIL LE SEC Liancourt	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 500.00 €
TOTAL R 458220114 : BREUIL LE SEC Liancourt	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 500.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	12 500.00 €	0.00 €	12 500.00 €
Total Général		38 001.00 €		38 001.00 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3. Échanges et informations

- Groupement de commandes : attribution des marchés subséquents gaz et électricité > 36 kva (retour de la CAO de 17h le 28/10/2021)

La CAO d'attribution des marchés subséquents vient de se réunir pour le renouvellement des prix du gaz - lot n°1 et de l'électricité (> 36 kva) – lot n°2 pour la période 2022-2024.

Concernant le gaz :

Les 2 attributaires de l'accord cadre (Antargaz et Proxelia) ont remis une offre. Néanmoins l'une des offres est non-conforme et la deuxième est nettement supérieure aux prix attendus considérant les cours actuels. La CAO a donc décidé de déclarer le marché sans suite et de relancer une procédure sous 3 semaines.

Concernant l'électricité (ex tarifs jaune et vert) :

Seul Proxelia a présenté une candidature à l'accord-cadre et peut donc présenter une offre.

Les prix 100 % marchés sont très élevés. Il est donc opportun d'utiliser le mécanisme de l'ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique) pour limiter la hausse des prix. La CAO a donc retenu la variante obligatoire de l'offre proposant un ajustement suivant l'ARENH.

Le prix définitif pour l'année 2022 ne sera connu qu'en début d'année en fonction des taux d'écèlement et du prix d'achat de l'électricité complémentaire.

À ce stade de la procédure, une augmentation d'environ 30 % sur le coût complet de l'électricité est à prévoir sur le budget des communes.

- b. Modification du règlement de service éclairage public et retour des communes adhérentes

La majorité des communes adhérentes à l'EP a validé le nouveau règlement de services par délibération. Les autres communes attendent la réunion de leur prochain Conseil. Chaque Vice-Président assure la communication sur ce point au sein de son secteur.

4. Décisions du Président

Transfert de compétence EP :

- Rosoy
- Vignemont

Convention de mandat :

- Villeneuve sur Verberie : rue des Genêts

Avenants aux conventions de mandat:

- Béthisy st Martin : rue Gérard de Séroux, ruelle Dubois et Place P Blondeau tranche 1
- Béthisy st Martin : rue Gérard de Séroux, ruelle Dubois et Place P Blondeau tranche 2

Convention financière :

- Mareuil la motte : rue St Claude
- Longueil Ste Marie : 38 rue du Grand Ferré
- Montmacq : fourniture et remplacement de lanternes
- Canny sur Matz : rue de Nesles
- Lassigny : rue de la basse ville, parking maison médicale, rue du Plémont, ZA rue de la Marnière et les abords du collège

Divers :

- Ajout d'un membre au groupement de commande pour l'achat d'énergies (SMDO)

Le Président,
O. FERREIRA

